

Assemblée générale de la CCI

Le 29 septembre 2014 à 18h

Monsieur le Président de le la CCI de l'Ain

Monsieur le député,

Monsieur le vice-président du conseil général,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Président de la CCI de Rhône-Alpes,

Mesdames et messieurs les chefs d'entreprises

Mesdames et Messieurs,

J'ai à nouveau le plaisir de conclure l'assemblée générale de la CCI de l'Ain. C'est un moment important d'autant plus que vous en avez rehaussé l'intérêt par la présentation fort éloquente d'entreprises innovantes. Vous voudrez bien m'en excuser, je n'ai pas pu assister à l'ensemble de vos débats. En effet, je participais à la célébration de l'anniversaire du CERN à Genève, fondé il y a 60 ans jour pour jour.

Mais, je tenais à être présent parmi vous

1) tout d'abord parce que cette soirée est le prolongement d'une journée placée sous le signe de l'innovation : le CERN a été le berceau de la création de l'internet et il n'est plus nécessaire de présenter son rôle en matière de recherche sur l'infiniment petit.

2) Ensuite, au delà des difficultés à nous comprendre sur les modalités de réduction des dépenses publiques, je ne voulais pas qu'il y ait la moindre ambiguïté et que mon absence soit mal interprétée : dans l'Ain, la

collaboration entre les services de l'Etat et la CCI n'est pas remise en cause et ne l'a jamais été. Cette collaboration est profondément ancrée dans notre état d'esprit et elle contribue, avec d'autres facteurs, au dynamisme économique du département.

M. le président de la CRCI m'ayant apostrophé de façon vigoureuse, je vais lui répondre que le gouvernement a effectivement décidé de demander aux CCI de participer de manière plus importante à l'effort de redressement des finances publiques dans lequel sont déjà engagés l'Etat, la Sécurité sociale, les collectivités locales et la plupart des opérateurs publics. Le ministre de l'économie a rappelé l'importance des missions fondamentales menées par les chambres auprès des entreprises et des territoires, en termes de formation, d'accompagnement ou encore de gestion d'infrastructures. Il a reconnu et je sais la difficulté des efforts qui leur sont ainsi demandés, tout en indiquant qu'ils étaient nécessaires au regard des enjeux de maîtrise de la dépense publique, et possibles, particulièrement en raison d'une situation spécifique aux ressources fiscales des CCI : elles ont progressé de 41 % entre 2002 et 2012, sans que les missions fondamentales des chambres n'aient évolué. En conséquence, les ressources des chambres ont excédé pendant de nombreuses années leur besoin de financement, conduisant ainsi à une augmentation importante de leur fonds de roulement. Les efforts demandés aux CCI en 2015 comporteront donc un prélèvement sur leur fonds de roulement d'une part et une diminution de leur ressource fiscale, qui se traduira par une baisse de la fiscalité des entreprises.

Ce partenariat entre Etat et CCI de l'Ain, nous avons su l'inventer ensemble. Il permet d'être plus réactif, plus proche du terrain, il crée des synergies en évitant de nous disperser. Il permet de confronter des idées, de valider des solutions. Je crois qu'il constitue un mode assez innovant de travailler intelligemment ensemble. Vos débats l'ont montré : innover, c'est d'abord, un état d'esprit qu'il faut favoriser.

Vous l'avez également rappelé, la réussite d'une innovation repose sur 3 piliers :

- le pilier juridique d'où l'importance de ce qui a pu être dit sur la propriété intellectuelle. J'y reviendrai dans mes propos sur l'intelligence économique ;
- le pilier financier, et je remercie la BPI et la représentante de la commission européenne d'avoir présentés les dispositifs qui existent en la matière tant à l'initiative de l'Etat que de l'Europe.
- Le pilier marketing car, comme l'a souligné un chef d'entreprise, il ne suffit pas qu'une idée soit ingénieuse en soi, encore faut-il qu'il y existe un marché et des débouchés.

Je sais aussi qu'en matière d'innovation, il s'écoule souvent longtemps entre le moment où le chef d'entreprise innove dans un produit, un process et le moment où son innovation est mise sur le marché et porte ses fruits financiers. Ce délai pèse alors lourdement sur la trésorerie. Il est donc essentiel que les chefs d'entreprise ne voient pas leur volontarisme entravé par un excès de démarches ou de procédures administratives. Innover, pour l'administration, c'est donc aussi simplifier.

Le gouvernement s'est donc engagé dans un ambitieux programme de simplification. Sur les 200 mesures déjà décidées 121 s'adressent aux entreprises. L'enjeu est de taille : leur faire faire environ 60 milliards d'euros d'économie !

Rassurez vous, je ne vais pas revenir sur ces 121 mesures dont certaines vous ont été présentées lors des séances d'information sur le pacte de responsabilité. Je vous dirai simplement qu'elles touchent à tous les moments clés de la vie d'une entreprise et que le leitmotiv est de vous faire gagner du temps. Dans une économie mondialisée, numérisée, ce facteur temps est déterminant face à une concurrence très ouverte et parfois déloyale de pays ou de groupes n'ayant pas la même éthique.

Thierry MANDON, le secrétaire d'Etat à la simplification, souhaite accélérer le mouvement en dématérialisant toutes les procédures administratives qui ne nécessitent pas que l'usager, particulier ou chef d'entreprise, se déplace au guichet d'une institution publique.

Je citerai deux domaines où cette simplification/dématérialisation est déjà en œuvre : le marché public simplifié (opérationnel depuis le printemps) et l'aide publique simplifiée expérimentée depuis juillet 2014.

Dans les deux cas c'est la même idée : réduire les pièces à fournir et donc les délais pour soumissionner à un marché public ou solliciter une aide publique.

Mais cette dématérialisation ou cette informatisation de nos relations a un revers : des risques accrus d'atteinte malveillante via les serveurs informatiques. Il faut évoquer devant vous cette question à travers un autre domaine où nous devons innover : l'intelligence économique. Vous le savez, la compétition internationale a changé de nature. Elle n'est plus seulement commerciale et financière, mais porte désormais également sur des éléments immatériels : réputation, données, brevets... et s'inscrit dans le cadre d'économie interconnectées. Dans ce contexte, l'intelligence économique est plus que jamais nécessaire pour anticiper ces évolutions

complexes et de ne plus les subir. Ainsi, toute entreprise, de la start-up au grand groupe, doit mettre en œuvre des mesures pour se développer et se protéger :

- 1) assurer une veille afin de détecter de nouvelles opportunités de marché et de surveiller la concurrence,
- 2) s'implanter sur de nouveaux marchés ou y accroître son influence,
- 3) détecter les dispositifs de financement auquel elle est éligible,
- 4) ou encore mettre en évidence de nouveaux risques et prendre des mesures de protection. Cette démarche et cette culture nouvelles sont nécessaires ici dans l'Ain, où les entreprises me semblent particulièrement vulnérables pour au moins deux raisons :

- d'abord et c'est plutôt la rançon de vos succès, beaucoup d'entreprises du département opèrent dans des domaines de pointe, et certaines d'entre elles sont leader nationaux ou européens dans leurs secteurs ;

- la deuxième raison tient à la structure des entreprises de l'Ain. La plupart de celles qui innovent et constituent des cibles sont des PME, souvent familiales, moins armées que les grandes entreprises et peut-être moins conscientes des dangers.

En tout état de cause, la mise en place d'une démarche d'intelligence économique, pour être efficace, doit reposer sur une stratégie et une organisation structurée, et doit impliquer l'ensemble des acteurs de l'entreprise, du dirigeant aux salariés. Elle peut s'appuyer sur les interlocuteurs traditionnels des entreprises : la CCI bien sûr, la Dirreccte qui dispose d'un pôle spécialisé en la matière, et même la Direction générale de la sécurité intérieure. Ce service de police est à votre disposition pour vous fournir gratuitement des formations à la sécurité informatique ou vous accompagner en cas de suspicion d'attaque.

L'Etat s'engage ainsi clairement aux côtés de nos entreprises pour les

aider à relever le défi de l'intelligence économique. Demain, notre dispositif juridique permettra de les protéger encore mieux contre la violation de ce qu'on appelle le « secret des affaires ». En effet, une proposition de loi du président de la commission des lois à l'Assemblée nationale, le président Urvoas, actuellement en cours d'examen en commission parlementaire vise à sanctionner l'obtention et l'usage illicite d'une information protégée concernant une entreprise. La loi permettra aussi de prévenir l'usage d'une information protégée, même si son utilisateur l'a reçue de façon licite, dès lors que l'usage se fait sans le consentement du détenteur du secret. L'entreprise lésée pourra également obtenir des dommages et intérêts, qui prendront en compte les bénéfices réalisés par le contrevenant qui s'est emparé du secret d'un autre.

Vous le voyez, les services de l'Etat comme le législateur ont pris toute la mesure de cet impératif de protection de notre potentiel économique, au service de l'innovation et de la compétitivité des entreprises. À nous tous de nous saisir effectivement de ces enjeux.

Je vous remercie.